



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION
3 AVRIL 2026

DATE D’AFFICHAGE
3 AVRIL 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-six, le 10 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal HILF.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames HURTREL, ALLARD, MIHOUB, ANDRIEU, CHAILLOUX, MARRE, FOURNIER, HUMBERT, PHALIPPOUX, HEM, COGULET, NAULEAU, LEVACHER, WALTER, FLAMENT, GUIHARD, ORGE, PESCHEUX, LEFOUR, LARGUIER, SERRA, BARBAT, BENKEMOUN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 3

OBJET

DESIGNATION DES
REPRESENTANTS AU CONSEIL
MUNICIPAL DES ENFANTS

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient absents excusés :

Madame Sabrina SOARES
Madame Bernadette MARCHAL
Monsieur Brady MERLEN

Donne pouvoir à :

Madame Patricia HURTREL
Monsieur Pascal HILF
Madame Katia LARGUIER

DELIBERATION

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Monsieur Le Maire explique que des élus qui représenteront la Collectivité au sein du Conseil Municipal des Enfants doivent être nommés.

CONFORMEMENT à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, sur proposition de Monsieur Le Maire,

DESIGNE comme suit ses représentants pour siéger au Conseil Municipal des Enfants :

- Madame Laetitia MIHOUB
- Madame Ludivine CHAILLOUX
- Monsieur Florian NAULEAU
- Madame Carine BENKEMOUN

ARRIVÉE
15 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE de la nomination des élus qui représenteront la Collectivité au sein du Conseil Municipal des Enfants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme

Transmise en sous-préfecture le
Publiée le
Notifiée le



Monsieur Pascal HILF
Maire